

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA BIEVRE

SEANCE DU 10 OCTOBRE 2025

2025.10.10 – 1/1 Délibération relative à la signature du contrat « Eau, Climat, Trame Verte et Bleue » 2026-2030 du SMBVB

Le dix octobre deux mille vingt-cinq, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre, se sont réunis, en mairie de Fresnes et en visioconférence, en séance ouverte par son Président, Monsieur Christian MÉTAIRIE, sur convocation individuelle en date du trente septembre deux mille vingt-cinq.

Nombre de présents (voix délibératives) :	9 (11)
Nombre de pouvoirs (voix délibératives) :	09 (14)
Nombre de représentants (voix délibératives) :	44 (62)

En vertu de l'article L. 2121-17 du CGCT, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, le quorum n'ayant pas été atteint, le Comité Syndical, à nouveau convoqué, délibère valablement sans condition de quorum.

Étaient présents :

Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Christian MÉTAIRIE, Délégué titulaire ;
Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations (78), M. Bruno BOUSSARD, Délégué titulaire ;
Conseil Régional d'Ile de France, M. Vincent JEANBRUN, délégué titulaire ;
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), M. Jean Christophe HILAIRE, Délégué titulaire ;
SIAVB, M. Jean Christophe HILAIRE, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Pascal LESSELINGUE, Délégué titulaire ;
Conseil Départemental du Val-de-Marne, M. Antoine MADELIN, Délégué titulaire,
SIAVB, Mme Anne PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire ;
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), Mme Anne PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire ;

Avaient donné pouvoir :

Conseil Départemental du Val de Marne (94), M. Samuel BESNARD, Délégué titulaire à M. LESSELINGUE ;
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), Mme Sandrine BOURG, Déléguée titulaire à M. BOUSSARD ;
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), M. Yves COSCAS, Délégué titulaire à M. HILAIRE ;
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), Mme Caroline DOUCERAIN, Déléguée titulaire a donné pouvoir à Mme PELLETIER LE BARBIER ;
SIAVB, Mme Caroline DOUCERAIN, Déléguée titulaire a donné pouvoir à M. HILAIRE ;
Conseil Départemental du Val de Marne, Mme Chantal DURAND, Déléguée titulaire a donné pouvoir à M. MADELIN ;
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Bernard GLEIZE, Délégué titulaire a donné pouvoir à Mme PELLETIER LE BARBIER
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Philippe LECOMTE, Délégué titulaire a donné pouvoir à M. MÉTAIRIE ;
Métropole du Grand Paris, Mme Patricia TORDJMAN, Déléguée titulaire à M. JEANBRUN ;

Étaient excusés :

Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), Mme Véronique BERGEROL, Déléguée titulaire ;
Métropole du Grand Paris, M. Sylvain BERRIOS, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris (92), Mme Chantal BRAULT, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), M. Benoît BLOT, Délégué titulaire ;
SIAVB, Mme Karine CASAL DIT ETEBAN, Déléguée titulaire ;
SIAAP, M. Hamid CHABANI, Délégué titulaire ;
Ville de Paris (75), M. Jérôme COUMET, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial du Grand-Paris Seine Ouest (92), Mme Florence DE PAMELONNE, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris (92), Mme Sylvie DONGER, Déléguée titulaire ;
Conseil Régional d'Ile de France, Mme Élodie DUCROHET, Déléguée titulaire ;
Ville de Paris (75), M. Alexandre FLORENTIN, Délégué titulaire ;
SIAAP, M. Hervé GICQUEL, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), Mme Nadine HERRATI, Déléguée titulaire ;
Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations, M. Jamal HRAÏBA, Délégué titulaire ;
Ville de Paris (75), Mme Nathalie LAVILLE, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), Mme Pascale MEKER, Déléguée titulaire ;
Conseil Départemental du Val-de-Marne, Mme Mélanie NOWAK, déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), Mme Perrine PRECETTI, Déléguée titulaire ;

SIAVB, M. Gwiherm POULLENNEC, Délégué titulaire ;
Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations (78), Mme, Sarah RABAULT, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Stéphane RABUEL, Délégué titulaire ;
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Pierre SEGUIN, Délégué titulaire ;
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, M. Jean-Yves SENANT, Délégué titulaire ;
SIAVB, M. Michel SENOT, délégué titulaire ;
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Guy TREBULLLE, Délégué titulaire ;
SIAVB, M. Francisque VIGOUROUX, délégué titulaire ;

Assistait également :

SMBVB, Mme Maëva RODIER, Directrice du SMBVB et animatrice SAGE Bièvre ;
SMBVB, Mme Sandrine BENARBIA, Responsable Administrative et Financière ;
SMBVB, Mme Marie BONTEMPS, chargée de mission CONTRAT TVB ;
SMBVB, Mme Caroline PÉLE, chargée de mission urba ;
SMBVB, M. Aurélien PONCE, chargé de mission pluviale ;

Note de présentation

Depuis 5 ans, les équipes du SMBVB et les maîtres d'ouvrages du bassin versant de la Bièvre travaillent conjointement à la mise en œuvre des actions inscrites au Contrat Bièvre « Eau, Climat, Trame Verte et Bleue » 2020-2024 afin de faire émerger des actions cohérentes et pertinentes pour protéger et valoriser la Bièvre, ses affluents et ses zones humides.

Après une année de bilan et de préparation d'un nouveau programme d'actions en 2025, ce contrat est aujourd'hui reconduit entre 2026 et 2030 pour poursuivre la dynamique engagée sur le territoire.

Le Contrat Bièvre « Eau Climat Trame Verte et Bleue » 2026-2030 recense l'ensemble des actions majeures sur le bassin versant de la Bièvre, concourant à l'atteinte des objectifs du SAGE Bièvre sur les 5 prochaines années, permettant d'avoir une vision moyen terme des efforts poursuivis à une **échelle hydrographique cohérente**.

Il rassemble **23 signataires** dont 2 financeurs (l'Agence de l'Eau Seine Normandie et la Région Ile de France) : les Départements (92, 94), les Etablissements Publics Territoriaux (VSGP et GOSB), les Communautés d'Agglomérations (VGP, CPS, SQY), le SIAVB, la MGP, la ville de Paris, le SIAAP, la DIRIF, Ile-de-France Nature, le SMBVB mais aussi des grands gestionnaires d'espaces privés (SOGARIS, SEMMARIS, ICade), les acteurs de l'aménagement et des transports (SADEV 94, EPA PS, SGP), l'association Terre et Cité qui œuvre pour la protection et la gestion des terres agricoles du Plateau de Saclay.

Au regard des impacts liés au dérèglement climatique et la nécessaire adaptation des territoires, les **actions des communes** du bassin versant en faveur de la gestion des eaux pluviales et de la sobriété en eau seront intégrées au contrat 2026-2030. Les actions des communes seront directement associées au Contrat, sans besoin de formalisation de participation afin de simplifier la procédure.

Le Contrat Bièvre 2026-2030 regroupe 49 actions pour un montant global d'environ 68M€ HT. Ces actions s'orientent autour de 5 grandes thématiques :

Enjeu I : Restaurer les continuités écologiques et les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides par la réouverture et la renaturation de la Bièvre et de ses affluents et le développement des Trames Verte et Bleue

- 3 225 ml de renaturation/réouverture de la Bièvre ou de ses affluents à l'étude à l'aval
- 5 980 ml de **travaux** de renaturation de la Bièvre ou de ses affluents planifiés à l'amont
- 10 220 ha d'investigation de zones humides à l'étude à l'aval
- 3.2 ha de zones humides à restaurer planifiés à l'amont

Enjeu II : Améliorer la qualité de la Bièvre et ses affluents par la maîtrise des rejets polluants

- 7 360 contrôles de branchements planifiés
- 660 travaux de mises en conformité de branchements planifiés

Enjeu III : Maîtriser les ruissellements des eaux pluviales à la source en concourant à plus de pleine terre

- 53.6 ha à déconnecter et végétaliser
- 5 km de haies à planter
- 100 ha de couverts végétaux à planter

Enjeu IV : Déployer une démarche de sobriété et d'économie d'eau

- 33 770 m³ d'eau potable à économiser identifiés

Enjeu V : Communiquer, sensibiliser et coordonner les actions du contrat

- 56 communes (élus, techniques, citoyens) à sensibiliser
- Classe d'eau des élus programmée pour fin 2026/début 2027
- Visites terrains pluriannuelles sur les thématiques du contrat

Les signataires bénéficient d'un accompagnement technique sur leurs projets via la structure porteuse du contrat Bièvre, le SMBVB ainsi que d'une aide financière préférentielle des financeurs sous réserve de respect des conditions d'éligibilité.

Par ailleurs, le contrat Bièvre permet le **maintien d'une dynamique à l'échelle du bassin versant**, le partage de retour d'expérience et la valorisation de projets exemplaires via des visites terrain ou présentations en COTECH/COPIL.

La signature du Contrat Bièvre « Eau, Climat et Trame Verte et Bleue » 2026-2030 traduit la volonté d'action des acteurs de la Bièvre dans l'amélioration des milieux, de la qualité de l'eau et dans la gestion à la source des eaux pluviales pour les cinq prochaines années.

La **cérémonie de signature aura lieu le jeudi 4 décembre 2025** de 9h30 à 12h30 à l'Espace Jean Vilar d'Arcueil.

Nous vous proposons d'adopter le Contrat Bièvre 2026-2030.

Vu le Code de l'Environnement, notamment son article R.212-34 (créé par le décret n° 2007-397 du 22 mars 2007, en application de la Loi n°2006-1772 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 et de son Décret d'application n°2007-1213 relatif aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du 10 août 2007 ;

Vu la Directive Cadre sur l'Eau n°2000/60/CE du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau ;

Vu la Loi n° 2004-338 du 21 avril 2004 portant transposition de la Directive n°2000/60/CE du 23 octobre 2000 ;

Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques ;

Vu le Décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux, modifiant le Code de l'Environnement ;

Vu la Circulaire NOR/DEV/00809212C du 21 avril 2008 du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire, relative aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2003/4625 du 1er décembre 2003, portant création du Syndicat Mixte d'Études et de Programmation pour l'élaboration du projet d'aménagement de la Vallée de la Bièvre, Rivière d'Ile de France ;

Vu l'Arrêté inter préfectoral n° 2007/4767 du 6 décembre 2007, fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Bièvre, et désignant le préfet du Val-de-Marne pour suivre, pour le compte de l'Etat, la procédure d'élaboration du SAGE de la Bièvre ;

Vu l'Arrête préfectoral n° 2008/3407 portant création de la Commission Locale de l'Eau et désignation des membres de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Bièvre ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2024/03480 du 14 octobre 2024 portant renouvellement de la composition de la Commission Local de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Bièvre ;

Vu la délibération 2020.10.09 – 7/8 du SMBVB adoptant le Contrat Bièvre 2020-2024

Vu l'arrêté préfectoral n° 2022/03321 du 14 septembre 2022 portant extension du périmètre du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre (SMBVB) ;

Considérant l'élaboration en cours du Contrat Bièvre « Eau, Climat et Trame Verte & Bleue » 2026-2030 par le SMBVB sur le territoire du bassin versant de la Bièvre, dont la signature est programmée le 4 décembre 2025 ;

Considérant que la CLE portée par le SMBVB, doit établir un rapport annuel sur ses travaux et orientations et sur les résultats et perspectives de la gestion des eaux dans le ou les sous-bassins de sa compétence,

Considérant l'intérêt présenté par le Contrat Bièvre pour l'atteinte des objectifs du SAGE et de bon état des masses d'eau sur le bassin de la Bièvre

Entendu le rapport de Madame PELLETIER LE BARBIER, Vice-Présidente du SMBVB ;

Sur proposition de Madame la Vice-Présidente,

Le Comité Syndical délibère et,

Article 1 : Approuve les objectifs et enjeux du Contrat Bièvre ;

Article 2 : Poursuit le portage et l'animation au travers des instances du suivi du Contrat ;

Article 3 : Autorise le Président du SMBVB à déposer les dossiers de demande de subventions relatifs à ces actions auprès de l'Agence de l'Eau et des autres partenaires financiers ;

Article 4 : Autorise le Président du SMBVB à signer le Contrat Bièvre « Eau, Climat, Trame Verte et Bleue » 2026-2030, annexé à la présente ;

À l'Haÿ-les-Roses, le 10 octobre 2025,

La Vice-Présidente du SMBVB,

La présente délibération est certifiée exécutoire

Étant transmise en Préfecture le : 23/10/2025

Affichée le : 23/10/2025



Anne PELLETIER LE BARBIER